

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SYNDICAT MIXTE DU LAC D'ANNECY

M. Pierre BRUYERE - Président

7 rue des Terrasses - BP 39 - 74960 CRAN-GEVRIER

Tél : 04 50 66 77 77

mèl : correspondeur@aws-france.com - web : <http://www.sila.fr>

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. L'avis implique un marché public

Objet : Commune de CHOISY - Lieux-dits "Les Parents" et "Les Mégevands" - Tranches 2 et 3 : Desserte en eaux usées, renforcement du réseau d'eau potable, enfouissement des réseaux secs, travaux de voirie et d'eaux pluviales

Référence acheteur : 19/041-YL

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FRK28

Durée : 10 mois.

Description : Le SILA envisage de réaliser au titre du programme d'assainissement pour l'année 2019 la desserte des lieux-dits "Les Mégevands" et "Les Parents" TR2 et TR3 sur la commune de CHOISY dans la continuité des travaux en cours ("Les Mégevands" et "Les Parents" TR1).

La CCFU a également programmé le renforcement du réseau d'eau potable sur le même secteur. ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSSEL procédera aussi, à cette occasion, à l'enfouissement des réseaux secs. De même, la Commune de CHOISY a prévu d'effectuer des travaux de voirie et d'eaux pluviales.

Afin d'optimiser la réalisation de l'ensemble de ces travaux, et notamment de créer le moins de nuisance possible aux riverains, il convient de confier leur exécution à une seule entreprise ou groupement d'entreprises.

La coordination de la consultation est assurée par le SILA.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Conditions relatives au contrat :

Cautionnement : cf RC

Financement : cf RC

Forme juridique : cf RC

Conditions particulières d'exécution : NON

Conditions de participation :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Marché réservé : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 10/01/2020 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'ouverture des offres :

Date : le 10/01/2020 à 16h00

Lieu : CRAN GEVRIER

Renseignements complémentaires :

Il s'agit d'un marché périodique : NON

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE - 2 Place de Verdun - BP 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 - Fax : 04 76 42 22 69 - mèl : greffe.ta-grenoble@juradm.fr - web : www.telerecours.fr

Organe chargé des procédures de médiation : COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DES LITIGES EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS - 107 rue Servient 69418 LYON Cedex 03

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551.12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Envoi à la publication le : 26/11/2019

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.sila.fr/-Marches-publics-.html>

ECO 74 8748 29/11/19